

<b>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU</b>
10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Directeur : Monsieur DUSSART François
Tél : 02 38 81 05 06
ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr
Elu : Madame HEAU-MOREAU Catherine
Quartier :

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17/02/2015

### Présents :

Elue : Mme Brigitte Ricard  
 DDEN : Mme Claude Jégou  
 Parents élus : Mmes Vicky Gougis et Suzanna Nappée, MM. Pierre Hermance et Boris Rousseau  
 Enseignants : Mmes Karine Amato, Béatrice Chevassut, Catherine Sançois et MM. François Dussart et Jean Luc Flageul  
 Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira Valdès

### 1) Périscolaire

Les ateliers du temps des activités périscolaires sont effectifs.

Pour rappel :

*Lundi* : journalisme, guerre des maths, activités manuelles, dessin animé, théâtre, musique, danse.

*Mardi* : capoeira, activités manuelles, éveil musical, guerre des maths, arts plastiques, petites expériences, sport.

*Jeudi* : danses anciennes, illustration, sport, arts plastiques, guerre des maths, matelotage, théâtre, activités manuelles.

Une présentation de ce qui a été fait aux TAP devrait être faite fin juin auprès de tous les élèves y ayant participé. Les parents eux aussi y seraient conviés. Cette présentation serait faite sur le temps TAP.

Depuis les vacances de la Toussaint, les ateliers du midi sont en place. Différents ateliers sont proposés : activités manuelles, cirque, jeux de rôles, couture, théâtre, lire et faire lire, sport. Une fête des ateliers est prévue en fin d'année.

Ludothèque : le lundi de 12h à 13h ouvert à tous

Lire et faire lire : le mardi de 12h à 12h30 pour les CP (une bénévole de l'association viendra raconter des histoires)

Cirque : le lundi de 16h30 à 18h pour les CE2/CM1/CM2

Théâtre : le vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2

Sport : le mardi de 16h30 à 18h pour les CP/CE1

Couture vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2 ( 2 groupes dans l'année)

Sport : le jeudi de 16h30 à 18h pour les CE2/CM1/CM2

Activités manuelles : le jeudi de 12h à 13h pour les CP/CE1 puis CE2/CM1/CM2 (2 groupes dans l'année)

La fête des ateliers se déroulera le mardi 19 mai.

## 2) Vie scolaire

### Effectifs

A ce jour 154 élèves sont inscrits, soit une moyenne administrative de 25.66 par classe. Une augmentation sensible de l'effectif est à prévoir à la rentrée prochaine.

### Projets de classes

Pour rappel des projets réalisés, en cours ou à venir :

Ecole et cinéma : les enfants iront voir 3 films en cours d'année. Ces séances visent :

- \* à une découverte active de l'art cinématographique en salle
- \* à présenter en salle aux enfants un choix de films qui illustrent les différents genres
- \* à sensibiliser au patrimoine cinématographique et au cinéma contemporain.

Conseil des délégués de classes : 2 délégués et 2 suppléants seront élus dans chaque classe. Une première réunion des délégués de classes se tiendra au mois de novembre.

Théâtre d'Orléans

- \* Rejouer : CM1, CE1 ( travail et rencontre avec un artiste pianiste)

Une chorale réunissant les CM et CE2

Une chorale réunissant les classes du CP et CE1

Activités sportives spécifiques de l'année avec intervenants extérieurs:

- \* natation : toutes les classes excepté les CM1

Classe découverte à Pénestin : CE2 du 20 au 25 avril

Classe découverte aux Sables d'Olonne : CM2 du 25 au 30 mai

Le financement est assuré par la municipalité pour ces deux séjours et ce au regard du quotient familial des familles..

Ateliers Musée :

- \* travail sur le portrait (exposition du peintre Roger Toulouse) : classe du CE2
- \* le mouvement dans les tableaux : classe du CM2

Un Artiste dans la classe :

- \* travail sensoriel autour de la Loire (artiste peintre : Loran Guillot) : classe du CM1

Danses avec le Conservatoire :

- \* cake walk CP et CE1
- \* danses primitives : CE2
- \* charleston : CM2

### Liaison CP grande section maternelle et liaison CM2 Collège

Liaison CP / GS maternelle

Continuité du dictionnaire des mots démarré en GS. Décloisonnement une journée par semaine.

Les CP font des sciences à la maternelle. Les GS viennent à l'école et travaillent autour de la littérature

jeunesse. Il y aura également des moments partagés (carnaval, galette, chorale, spectacles).  
Les GS viendront déjeuner une fois à l'école.

### Liaison CM2 Collège

Des Olympiades des sciences seront une nouvelle fois organisées. Collégiens (ne venant pas de Jeanne d'Arc mais du collège Dunois) et écoliers se rencontreront pour échanger autour d'expériences qu'ils auront mises en œuvre. Une matinée d'immersion au collège Jeanne d'Arc est prévue. Cette matinée se traduira par un temps d'intégration dans les classes de 6<sup>ème</sup> puis un temps de visite du collège. Un travail en liaison avec le CDI du collège J.A. devrait également voir le jour. Il serait mis en place l'année prochaine. Ce travail commun se ferait dans le cadre du prix « jeune lecteur ». La présentation des Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) devrait être reconduite. Des professeurs de musique et du Conservatoire viendraient présenter les instruments et le fonctionnement de la classe C.H.A.M.. En fin d'année, d'anciens élèves de CM2 viendront à l'école présenter le collège.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été validé. Il précise entre autre, les horaires scolaires et le volume des heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC). Celui-ci est de 36h. Les classes annualisent ces heures dans le cadre de projets spécifiques à la classe.

### Réforme des rythmes scolaires

**Un aménagement du TAP pourrait être envisagé. Une réflexion est engagée par la municipalité, elle sera soumise aux parents d'élèves pour en être débattue au prochain conseil d'école.**

### **Hypothèse proposée par la mairie**

S'agissant des élémentaires, les retours font état que la durée d'1 h est parfois trop courte pour organiser des séances constructives et structurées de TAP, sans possibilité de proposer un temps de récréation aux enfants.

Ainsi une hypothèse de positionnement de TAP d'une durée de 1h30, 2 jours par semaine a été suggérée par certains.

Les horaires pourraient alors être les suivants pour les écoles élémentaires :

#### *Lundi-jeudi :*

8h30-11h30 : Temps scolaire

11h30-13h30 : Pause méridienne

13h30-15 h 30: Temps scolaire

15h30-17h : TAP

#### *Mardi :*

8h30-11h30 : Temps scolaire

11h30-13h30 : Pause méridienne

13h30-16h30 : Temps scolaire

*Vendredi :*

8h30-11h30 : Temps scolaire

11h30-13h30 : Pause méridienne

13h30-15h30 : Temps scolaire

Dans cette hypothèse, sera ainsi identifié de manière systématique  $\frac{1}{4}$  d'heure de battement entre maternelle et élémentaire, donnant plus de souplesse aux parents pour reprendre leurs enfants.

### **Première approche du CE :**

Cette éventualité proposée par la mairie peut en amener d'autres au regard des consultations des parents d'élèves. Une consultation auprès de tous les parents d'élèves devrait être initiée.

La demande d'un accueil des enfants en parallèle au TAP reste toujours une demande de l'école. Cet accueil laisserait la possibilité de pouvoir récupérer son enfant entre 15h45 et 16h45 dans la configuration actuelle ou entre 15h30 et 17h (dans la version revisitée 2015-2016).

Cette nouvelle réflexion remet en cause ce qui était déjà le fruit d'une enquête faite avant la mise en place des TAP. Elle impacte une nouvelle fois les horaires scolaires. Les enseignants s'étaient déjà prononcés sur ce sujet. Il faut bien noter qu'au final, c'est à l'École (temps Education Nationale) de s'adapter aux activités périscolaires (non Education Nationale).

#### Kermesse d'école

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être prévue pour en assurer une bonne organisation. Comme l'an passé, une représentation des chorales de l'école ouvrira les festivités.

### **4) Coopérative scolaire**

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 17 février 2015 est de 2700 €.

#### Postes des dépenses et des recettes

Une participation forfaitaire non obligatoire a été demandée aux familles. Elle a été fixée à 20 € par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, le forfait était fixé à 30 €. Cette participation permet de financer les différentes sorties (école et cinéma, JMF, théâtre ou autres). La coopérative prend également en charge les abonnements à des revues de presse, l'achat de jeux de cour. Elle participe par ailleurs à des dépenses liées à des projets spécifiques de classes.

Les recettes viennent principalement de la participation des familles, de la vente des photos de classes et de la kermesse d'école. La kermesse avait rapporté l'année passée environ 600 € (juin 2014).

### **5) Travaux d'aménagements et divers**

#### Demande d'équipements

La ville a engagé un grand programme informatique. Le choix du matériel doit être fait. En ce qui concerne l'équipement des écoles, il semblerait que toutes les classes ne puissent être équipées la même année ou alors 1 classe par école. On est donc loin du compte pour une priorité annoncée par le Ministère de l'Education Nationale mais également par la Municipalité.

La demande en équipements est donc renouvelée. Elle touche l'équipement de l'école dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

\* la mise en réseau de 5 classes

\* la dotation d'un vidéo projecteur par classe avec ordinateur portable (soit l'équipement pour 5 classes) ou des équipements en TBI ou technologie équivalente.

#### Demande d'un point d'eau

L'installation d'une « fontaine » dans la cour est toujours demandée. Sa mise en place est très facile. Cette demande n'est pas prioritaire pour la Mairie.

#### Demande d'utilisation des locaux de l'ancien collège

L'école rappelle toujours sa demande d'extension sur les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly (salles et auditorium) et l'utilisation du parking. Il est acté que le bâtiment donnant sur la cour d'école restera dans le domaine communal. Certaines salles de ce bâtiment sont utilisées très régulièrement par le Conservatoire. La réforme des rythmes scolaires induit un besoin de locaux. L'école souhaite également dédier certaines de ces salles à des enseignements spécifiques (sciences, arts plastiques, musique). Il donc incompréhensible de se voir refuser l'accès à ces salles alors que d'autres y sont manifestement locataires.

#### **8) Dates fixées**

\* mardi 02 juin à 18h15      3<sup>ème</sup> conseil d'école

\* vendredi 26 juin à 18h15      kermesse

La séance a été levée à 19h30.

Le Directeur